CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS, MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

Procès-verbal de la réunion régulière du 6 avril 2020, siège en séance, le conseil municipal par voie Skype, à 16 h 00, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Vicki Turgeon, directrice générale, secrétaire-trésorière, est également présent par voie Skype.

Sont présents à cette séance par voie Skype:

JACQUES POLIQUIN	Siège # 1	CARL ARCAND	Siège # 4
FRANCE BOUTHILLETTE	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	MARK CROSS	Siège # 6

Chacune de ces personnes s'est identifiées individuellement.

IL Y A QUORUM

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 053-2020

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 16 h 05.

ADOPTÉE

2. RÉSOLUTION AUTORISANT LA MODIFICATION DE L'HEURE POUR LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Rés. 054-2020

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ulverton a adopté le 16 décembre 2019, le calendrier des séances régulières pour l'année 2020;

ATTENDU QUE l'article 148 du Code Municipal autorise le conseil à décider qu'une séance régulière débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ulverton désire modifier l'heure de la séance régulière du 6 avril 2020, à 16 h 00, au lieu de 19 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu de modifier l'heure de la séance régulière du conseil municipal, soit le 6 avril 2020 à 16 h, au lieu de 19 h 30.

ADOPTÉE

3. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA TENUE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2020 À HUIS CLOS ET PAR VOIE SKYPE

Rés. 055-2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par Skype.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mark Cross, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu:

pue le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie Skype.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 056-2020

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour et ses ajouts.

ADOPTÉE

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 2 MARS 2020

Rés. 057-2020

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 2 mars 2020.

ADOPTÉE

6. ADOPTION DES COMPTES DU 2 MARS AU 3 AVRIL 2020

Rés. 058-2020

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 2 mars au 3 avril 2020 au montant de 42 244,98 \$.

ADOPTÉE

- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DU MAIRE, DES COMITÉS ET LE BILAN DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (TRIMESTRIEL)
- 8. CORRESPONDANCE : DÉPOSÉE
- 9. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 2 MARS 2020: 0
- 10. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RAPPORT FINANCIER 2019 DE LA SSIRR

Rés. 059-2020

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu d'adopter le rapport financier 2019 de la SSIRR.

ADOPTÉE

11. RÉSOLUTION POUR TRANSMETTRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'HABITATION LA REDDITION DE COMPTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAVL/VOLET ER)

Rés. 060-2020

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 163 750 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le dépôt des montants dépensés à cet effet doit accompagner le rapport financier vérifié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Clair, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu que la Municipalité d'Ulverton informe le ministère des Transports et de l'Habitation de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

12. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR SUR LE PARTAGE DES DROITS D'IMPOSITION DES CARRIÈRES ET SABLIÈRES

Rés. 061-2020

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'accepter la proposition de la Municipalité de l'Avenir et signer l'entente de partage des droits d'imposition de carrières et sablières pour l'année 2019 et ce, pour un montant total de 4 778,61 \$.

ADOPTÉE

13. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA LOCATION D'UN BALAI-BROSSE AUTOPROPULSÉ POUR FAIRE LE BALAYAGE DU PRINTEMPS

Rés. 062-2020

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu d'autoriser la location d'un balai brosse autopropulsé pour procéder au balayage des chemins asphaltés sur le territoire de la municipalité et ce, pour un montant de 300 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

14. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DU RECUEIL *LE RÈGLEMENT MUNICIPAL* OFFERT PAR LA FQM

Rés. 063-2020

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'autoriser l'achat du recueil *Le Règlement Municipal* produit par PFD avocats et offert par la FQM, au montant de 310 \$ plus taxes ainsi que le paiement des mises à jour annuelles au montant de 210 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

15. RÉSOLUTION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

Rés. 064-2020

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu de procéder à un appel d'offres pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière sur nos routes à l'été 2020.

ADOPTÉE

16. RÉSOLUTION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS AUPRÈS D'AU MOINS DEUX FOURNISSEURS POUR PROCÉDER AU LETTRAGE DU FREIGHTLINER 2020 ET DU CHARGEUR

Rés. 065-2020

Il est proposé par Sylvain Clair, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de demander des soumissions auprès d'au moins deux fournisseurs pour procéder au lettrage du Freightliner 2020 et du chargeur.

ADOPTÉE

17. RÉSOLUTION POUR RÉMUNÉRER LES HEURES EFFECTUÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EN SUS DE SES HEURES RÉGULIÈRES COMPTE TENU DE L'ARRÊT DE TRAVAIL DE LA DG ADJOINTE POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE

Rés. 066-2020

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe est en arrêt de travail, non rémunéré, pour une durée indéterminée;

ATTENDU QUE la DG aura l'aide d'une personne externe pouvant offrir huit (8) heures de travail par semaine;

ATTENDU QUE les mesures de confinements émises par le gouvernement du Québec font en sorte que l'aide externe ne pourra pas fournir les 8 heures de travail comme prévus;

ATTENDU QUE pour parvenir à accomplir toutes les tâches de la DG adjointe en sus de ses tâches courantes, la directrice générale a effectué 45 heures de plus que ses heures régulières, s'échelonnant sur 6 semaines et ce, jusqu'au 28 mars 2020 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu de rémunérer les heures effectués par la DG en sus de ses heures régulières compte tenu de l'arrêt de travail de la DG adjointe, et cela, pour un montant de 1 073,25 \$.

ADOPTÉE

18. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT POUR LE REPROFILAGE DES ABORDS DES CHEMINS (PPA-CE)

Rés. 067-2020 ATTENDU QUE nous avons obtenu des soumissions de trois fournisseurs différents pour le reprofilage des abords des chemins;

ATTENDU QUE Transport Jim Coddington Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mark Cross, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu d'octroyer le contrat à Transport Jim Coddington Inc. pour le reprofilage des abords des

chemins (PPA-CE) au taux de 309,28 \$/ heure (taxes incluses) et ce, pour un montant maximal de 20 000 \$.

ADOPTÉE

19. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À S'INSCRIRE AU COURS C6 DE L'ADMQ

Rés. 068-2020

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à s'inscrire au cours C6 : Fiscalité et financement des municipalités au Québec offert par l'ADMQ, au montant de 190 \$ + taxes (rabais MMQ de 200 \$).

ADOPTÉE

20. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER DES SOUMISSIONS À AU MOINS DEUX FIRMES D'ARCHITECTES POUR PRÉPARER UN DEVIS ET ESTIMER LES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉFECTION AU SOUS-SOL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET D'OCTROYER LE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE

Rés. 069-2020

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions à Faucher Gauthier Architectes Inc. et Un à Un Architectes pour préparer un devis et estimer les coûts des travaux de réfection au soussol du centre communautaire et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE

21. RÉSOLUTION POUR ACCORDER UN DON À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU TOURNESOL

Rés. 070-2020

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'accorder un don de 50 \$ pour le gala Tournesol d'or de l'école secondaire du Tournesol.

ADOPTÉE

22. RÉSOLUTION POUR APPORTER UNE CORRECTION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 038-2020 (POUR RECTIFIER L'ANNÉE 2019)

Rés. 071-2020

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'autoriser la correction de l'année 2019 aux deux endroits cités dans la résolution 038-2020.

ADOPTÉE

23. AFFAIRES NOUVELLES

A. RÉSOLUTION POUR RENOUVELER LE MANDAT AU CITOYEN MICHEL POULIN AFIN D'EFFECTUER L'ENTRETIEN DU PARC WEARE-LEFEBVRE POUR LA SAISON 2020

Rés. 072-2020

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'autoriser monsieur Michel Poulin à procéder à l'achat de plantes, de compost ainsi qu'à effectuer l'entretien du Parc Weare-Lefebvre et cela, pour une dépense maximale de 500 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

B. RÉSOLUTION POUR NOMMER CAROLINE BEAUCAGE ET PRÉCISER LES FONCTIONS RELIÉES AU TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Rés. 073-2020

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de nommer une personne pouvant agir à titre :

- D'inspecteur en bâtiment et en environnement, pour et au nom de la municipalité;
- D'inspecteur en bâtiment désigné pour l'application des règlements municipaux suivants, ainsi que leurs amendements: Règlement de zonage 389-2006, Règlement relatif aux usages conditionnels 391-2006, Règlement sur les permis et certificats 393-2006, Règlement de lotissement 390-2006, Règlement sur les dérogations mineures 395-2006, Règlement de construction 392-2006, Règlement sur les conditions d'émission de permis de construction 394-2006;
- D'officier municipal responsable de l'application du Règlement général de la Municipalité d'Ulverton 485-2019, et ses amendements;

- De personne désignée au niveau local pour l'application du Règlement numéro 2017-02 abrogeant, le Règlement 2014-01 et régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC du Val-Saint-François;
- De personne désignée par la municipalité, responsable de l'application de l'article 35 et les suivants de la Loi sur les compétences municipales;
- D'officier municipal responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22;
- D'officier municipal responsable de l'application du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection Q-2, r. 35.2;
- D'employé de la municipalité, responsable de l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (Décret 1162-2019, 20 novembre 2019, Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, chapitre P-38.002).

CONSIDÉRANT la résolution 063-2018, pour la nomination de madame Jennifer Bradley travaillant pour GESTIM Inc., en remplacement de madame Isabelle Nadeau travaillant également pour GESTIM Inc., pour l'application des règlements municipaux et spécifiquement du règlement de la MRC en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE madame Jennifer Bradley a quitté ses fonctions en date du 21 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE GESTIM INC, de par son contrat, se devait de combler ce départ ce, à compter du départ de madame Bradley;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ulverton tient à préciser le rôle du remplaçant de madame Bradley, en lien avec l'application des règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de nommer madame Caroline Beaucage pour agir à titre de responsable aux fonctions mentionnées plus haut, pour et au nom de la Municipalité d'Ulverton.

ADOPTÉE

C. AVIS DE MOTION

Avis est donné par Mark Cross qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption, le règlement numéro 493-2020 visant à :

- modifier le « Règlement numéro 491-2019 déterminant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020, de même que les conditions de leur perception ».

llaude Lefebvre. e à 17 H 13.				
laude Lefebvre.				
.'ASSEMBLÉE				
énérale et secrétaire	crésorière			
eon,		_		
	énérale et secrétaire t	énérale et secrétaire trésorière	énérale et secrétaire trésorière	énérale et secrétaire trésorière